



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

**OBJET : 05-2 - BUDGET
ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011 -
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1417/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 24/06/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **28 JUIN 2011**

Pour le Maire,

Stéphane PINTRE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Mazina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Mathieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le projet de la Décision Modificative n°1 qu'il a dressé et qu'il soumet à l'appréciation du Conseil Municipal.

Le Rapporteur rappelle que cette décision modificative reprend le solde de l'exercice antérieur ainsi que les propositions nouvelles, tant en dépenses qu'en recettes et invite les membres à se prononcer sur ce document budgétaire et à passer au vote.

APRES avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre, suivant détail ci-annexé,

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 40 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et Mme MURATORE, M. AUBRY)

- VOTE la Décision Modificative n°1 du budget Assainissement pour l'exercice 2011 et
- ARRETE ainsi qu'il suit la balance générale :

DEPENSES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 979 868,91	1 979 868,91	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 373 160,24	660 253,24	712 907,00
TOTAUX	3 353 029,15	2 640 122,15	712 907,00
RECETTES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 979 868,91	1 266 961,91	712 907,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 373 160,24	1 373 160,24	
TOTAUX	3 353 029,15	2 640 122,15	712 907,00

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM n 05-2 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011 - DECISION MODIFICATIVE N. 1 -

Date de transmission de
l'acte : 28/06/2011

Date de réception de
l'accusé de réception : 28/06/2011

Numéro de l'acte : DCM1417-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110617-DCM1417-11-DE

Date de décision : 17/06/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7 Finances locales
7.1. Décisions budgétaires